

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE (CARRIÈRE OPÉRATIONNELLE)

La carrière de sous-officier de gendarmerie vous ouvre de multiples possibilités et vous permet de valoriser vos qualités humaines au sein d'une institution militaire.

Vous pourrez exercer un métier dynamique au service de nos concitoyens tout en garantissant en métropole, en outre-mer ou à l'étranger un emploi stable, des possibilités de promotions réelles ainsi qu'un très large éventail d'emplois et d'affectations possibles.

Gendarme, c'est un métier à forte technicité offrant la possibilité de développer ses compétences et de se spécialiser dans des domaines variés :

- police judiciaire (technicien en investigations criminelles – portraitiste – maître de chien) ;
- sécurité routière (motocycliste – pilote de véhicule rapide d'intervention) ;
- formateur relai anti drogue ou écologie environnement ;
- spécialiste montagne (ski, alpinisme, spéléologie) ;
- pilote d'hélicoptère, pilote de vedette ou pilote d'engin blindé ;
- plongeur autonome, maître nageur sauveteur, moniteur de sport ;
- cavalier, musicien ;
- transmetteur, informaticien ;
- membre GIGN ;
- Etc...

Conditions à remplir :

- Être titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme homologué niveau IV (uniquement pour le concours EXTERNE) au jour des épreuves ;
- Être de nationalité française ;
- Être en règle au regard du Service Nationale (avoir effectué sa Journée d'Appel et de Préparation à la Défense ou pour les personnes nées avant 1979, avoir effectué leur service national) ;
- Être âgé de 18 ans et de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Être apte physiquement.

Premier concours (EXTERNE ouvert aux bacheliers)

Épreuves écrites d'admissibilité

- Une épreuve de composition de culture générale (durée: 3h coefficient 5)

Épreuves d'admission

- Entretien oral avec un jury composé d'un officier de Gendarmerie et d'un sous-officiers de Gendarmerie (25 min) ;
- Entretien oral avec un psychologue (+ test psychométrique – 2 heures) ;
- Épreuves numérique (30 min – Coef 1) ;
- Épreuve physique Gendarmerie (parcours + traction/poussée avec poids).

Vidéo YOUTUBE de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=EKSo1RTZsD4>

Deuxième concours (INTERNE ouvert aux Gendarmes Adjoints Volontaires, ou aux Adjoints de Sécurité justifiant de 1 an de service effectif au 1er janvier de l'année du concours ; aux militaires justifiant de 4 années de service au 1er janvier de l'année du concours; aux réservistes de la Gendarmerie Nationale), à condition d'être en activité au moment des épreuves d'admissibilité.

Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve de connaissances professionnelles portant sur la Sécurité et la Défense (durée : 3h coefficient 5)

Épreuves d'admission

- Entretien oral avec un jury composé d'un officier de Gendarmerie et d'un sous-officiers de Gendarmerie (25 min) ;
- Entretien oral avec un psychologue (+ test psychométrique – 2 heures) ;
- Épreuves numérique (30 min – Coef 1) ;
- Épreuve physique Gendarmerie (parcours + traction/poussée avec poids).

Vidéo YOUTUBE de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=EKSo1RTZsD4>

La formation (rémunérée)

Une formation rémunérée de 12 mois (9 mois en internat militaire en école + 3 mois de stage dans votre unité d'affectation.)

École de Gendarmerie : Chateaulin (29), Chaumont (52), Dijon (21), Tulle (19) ou Montluçon (03)

L'affectation

Vous aurez le choix de votre affectation en fonction du classement que vous obtiendrez à l'issue de votre formation en école.

La rémunération

Solde en école : entre 1200€ et 1300€ net.

Solde en sortie d'école : 1805€ net (pour un célibataire).

Logement

Concédé par nécessité absolue de service (pas de loyer à payer)

Les avantages liés au statut

- vous disposerez d'une réduction permanente de 75 % sur le tarif SNCF (1ère et 2nd classe) ;
- vous relèverez du régime de la sécurité sociale militaire et vous pourrez si vous le souhaitez, vous affilier à une mutuelle de votre choix ;
- vous bénéficiez de 45 jours de permissions par an ;